https://xn--lecanardrpublicain-jwb.net/spip.php?article958



## "Au Sénat français, des propositions liberticides pour faire face aux prochaines crises"



- Systèmes & société sous contrôle -Publication date: dimanche 13 juin 2021

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

« Désactivation à distance des abonnements de transport, géolocalisation des citoyens et suppression de l'accès aux comptes bancaires : pour le quotidien *Le Temps*, les propositions avancées dans le rapport d'un groupe de sénateurs constitueraient une sérieuse violation des libertés des citoyens.

"<u>En France, la tentation de créer une société sous surveillance</u>" : voilà le titre d'un article du **Temps**. Le journal suisse s'intéresse au rapport présenté le 3 juin par trois sénateurs de droite, membres de la délégation à la prospective, et qui porte une série de recommandations pour faire face à une future crise majeure du même ordre que la crise sanitaire. Mais son contenu est "très surprenant".

En l'espèce, les rapporteurs René-Paul Savary, Véronique Guillotin et Christine Lavarde veulent recourir de façon plus intensive aux outils numériques, avec notamment la mise en place d'une plateforme de crise offrant un panel d'outils aux autorités. Parmi ceux-ci, la possibilité de recouper les données disponibles sur diverses applications - de TousAntiCovid à celle de la SNCF en passant par Waze -, la désactivation des titres de transport ou des comptes bancaires des personnes violant une éventuelle quarantaine, ou encore l'utilisation d'outils de rappel à l'ordre comme l'envoi de SMS. Ce qui, comme l'observe le journal, "*implique que les citoyens soient alors géolocalisés en permanence*".

## Restriction des libertés individuelles

"Les élus suggèrent de créer une véritable société de surveillance en cas de nouvelle crise majeure, en contrôlant de très près les agissements des citoyens et en restreignant sensiblement leurs libertés individuelles", juge le quotidien suisse.

Le titre s'étonne également du fait que ce rapport soit passé relativement inaperçu. "Ce n'est ni une loi, ni même un projet de loi, tout juste un rapport. [...] Mais parmi les plus grands médias français, seuls un site web et <u>Public Sénat</u> en ont parlé. "Le sujet pourrait en tout cas s'avérer brûlant : "Les complotistes vont adorer, les défenseurs des libertés individuelles beaucoup moins ", résume Le Temps. »

Source: courrierinternational.com, 12 juin 2021.